

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 59 (1979)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

Le classement des principaux pays clients et fournisseurs de la France par le ministère du Commerce extérieur fait apparaître la Suisse au septième rang des premiers et au dixième des seconds. — C'est l'Allemagne Fédérale qui, de loin, arrive en tête des deux classements. Elle fournit soixante-dix milliards de francs d'importations françaises (19 %) et absorbe soixante milliards d'exportations françaises (17,4 %). Les échanges commerciaux franco-allemands se soldent par un déficit de dix milliards de Francs pour la France (chiffre qui seule dépasse l'Arabie Saoudite avec 14,5 milliards). La place de la Suisse est évidemment beaucoup plus modeste dans la classification des partenaires commerciaux de la France. Mais en « produisant » 5,3 milliards d'excédents bilatéraux au profit de la France, **la Suisse est de très loin le plus important « fournisseur » de devises commerciales de la France**. Si l'on y ajoutait l'excédent d'exportation des sociétés industrielles suisses installées en France, soit quelque 3,5 milliards de francs (v. Revue économique franco-suisse 4/78 pp. 19), l'on constaterait que l'actif du « solde élargi » franco-suisse couvre les neuf dixièmes du déficit français vis à vis de l'Allemagne ou les deux tiers de celui qui concerne l'Arabie Saoudite. — Rappelons pour mémoire que si le Français achète en moyenne pour soixante-dix francs suisses de produits importés de Suisse, le Suisse, lui, achète en moyenne pour huit cent quarante francs suisses de marchandises importées de France (1978).

Le 20 mai, **les citoyens suisses ont massivement repoussé un projet de réforme fiscale comportant l'introduction de la T.V.A.** Ainsi, l'un des principaux instruments fiscaux français et communautaire n'a pas eu le don de plaire à la population suisse. Un projet comportant la même innovation avait déjà été repoussé en 1977. A l'époque, il s'agissait de fixer à 10 % le taux de la T.V.A. alors que cette fois, le Conseil fédéral avait prévu 8 % en « régime de croisière » et 7 % seulement pendant les deux premières années de démarrage. La démocratie directe en matière de politique fiscale n'est pas une institution bien commode pour un gouvernement fortement sollicité, par ailleurs, sur le plan des dépenses pour des charges particulières à assumer par temps de récession. Le verdict populaire forcera les autorités fédérales à pratiquer une politique plus sobre en matière de dépenses, ceci au moment où l'OCDE voudrait pousser les autorités suisses à activer la demande par une politique budgétaire plus dynamique. C'est avec quelque dépit que cet organisme constate que l'opinion publique suisse n'a « guère de compréhension pour une telle politique ». Sans doute. Mais est-on bien certain qu'appelées à dire leur mot, les opinions publiques d'autres pays seraient plus favorables ?

**La Banque des règlements internationaux (BRI)** vient de modifier le taux de change de sa monnaie de compte, le franc suisse-or. En cela, elle a suivi l'exemple de la Banque de France. En effet, les éléments de son bilan exprimés en monnaie étaient convertis en FS-or (c. à dire en FS d'avant

la dévaluation de 1936) sur la base de : 1 FS-or égal à 0,29 grammes d'or fin à 42,22 dollars l'once. Désormais, le cours sera fixé sur la base de 208 dollars l'once d'or fin. Cela revient à multiplier par 4,9263 la valeur de l'ancienne unité de compte de la BRI. — Cet institut, banque centrale des banques centrales, est légalement établi à Bâle, mais la seule place européenne où ses actions soient cotées est Paris. Au début de son existence qui date des premières années trente, la BRI avait entre autres l'ambition de devenir l'instrument de l'unification européenne. Elle a au moins réussi à maintenir un minimum de coopération financière entre les belligérants pendant la Deuxième guerre mondiale. Il en avait été conclu qu'elle s'était mise au service de l'Allemagne hitlérienne ce qui avait amené la conférence de Bretton Woods à recommander la liquidation de la BRI. En dépit de l'insistance américaine, cette résolution n'a jamais été suivie d'effet. Bien au contraire, c'est la BRI qui devint l'agent d'exécution, au lendemain de la guerre, de l'Union européenne des paiements, relais opérationnel du Plan Marshall. — Aujourd'hui, la BRI fait office de lieu privilégié de coopération entre banques centrales aussi bien de l'Ouest que de l'Est. Elle n'est pas un institut suisse, mais la Suisse lui assure sa protection. — L'ancien FS-or de la BRI était l'ancêtre des « monnaies européennes » dont l'Écu est le dernier-né des descendants. Sa discrète disparition dans le flottement des monnaies sans étalon rappelle que l'idée d'une Europe monétaire est bien plus ancienne que la Communauté et ses monnaies de compte.

Pour une Retraite heureuse...

Une Assurance Vie sérieuse.

## « La Suisse » Assurances

Vie  
Retraite  
Invalidité  
Rentes viagères

Siège Spécial et Direction pour la France : 3, rue Origet B.P. n° 1537, 37015 TOURS CEDEX

Téléphone : 61.12.12 Télécgramme : SUISSE VIE Téléx : 750.039 F

Délégations : Aix-en-Provence : "Le Bel Ormeau", avenue de la Cible, 13100 AIX-EN-PROVENCE. Téléphone : (42) 27.37.30. Téléx : 410820 F  
Bordeaux : 3, cours G. Clemenceau, 33000 BORDEAUX. Téléphone : (56) 44.87.11

Centre de production Rhône-Alpes : 100 bis, rue Montgolfier, 69006 LYON. Téléphone : (78) 52.34.03 +

GARANTIES CROISSANTES ET VALORISABLES